

PLAN DE GESTION RELATIF AU PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS CSDL - SERL

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRE
ANNÉE 2020



Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

Nom de l'enseignante ou de l'enseignant : _____

Téléphone : _____ Numéro matricule CSDL : _____

Lieu de travail (école ou centre) : _____

Statut : régulier

temps partiel Période de prestation de travail : de _____ à _____

taux horaire FP ou EA
nombre d'heures d'enseignement du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020
du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 _____

Premier cycle

SESSION	UNIVERSITÉ	SIGLE DES COURS	NOMBRE DE CRÉDITS	MONTANT PAYÉ	RÉSERVÉ AU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT MONTANT ALLOUÉ
Hiver 2020					
Printemps 2020					
Été 2020					
Automne 2020					

Deuxième ou troisième cycle

SESSION	UNIVERSITÉ	SIGLE DES COURS	NOMBRE DE CRÉDITS	MONTANT PAYÉ	RÉSERVÉ AU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT MONTANT ALLOUÉ

Signature de l'enseignante ou de l'enseignant _____

Date _____

Pour être remboursé :

Votre réclamation doit être soumise aux Services éducatifs, secteur jeunes au plus tard le 1^{er} avril
Le remboursement ne sera effectué qu'à la suite de la réception du relevé de notes attestant la réussite de vos cours.

TRANSMETTRE PAR COURRIER INTERNE AU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT
SERVICES ÉDUCAFS, SECTEUR JEUNES